



CAPL N°2 – Liste d'aptitude au grade de contrôleur 2ème classe des finances publiques-année 2015

La Commission Administrative Paritaire Locales de la DISI Sud-OUEST s'est réunie lundi 3 novembre 2014 pour examiner les propositions d'inscriptions sur la liste d'aptitude de C en B.

Le Président de séance, Monsieur Peyré, a répondu que les dossiers avaient été étudiés sérieusement avec les chefs d'établissements avant la CAPL, pour proposer un classement dans les 3 catégories : 9 en excellent, 18 en très bon, 5 en à revoir.

Concernant le délai d'étude des dossiers par les syndicats, il a dénoncé que les dates proposées par l'administration (4 ou 5 novembre) avaient été refusées par les OS, et que la limite de date était fixée au 14 novembre.

La CAPL se tient alors que le Plan de Qualification Ministériel n'est pas connu. Il nous en fera communication dès sa sortie.

Il a regretté que les syndicats aient refusé la rencontre avec le Ministre du Budget et son Secrétaire venus vendredi 31 octobre à la cité administrative. (Pour information, il était proposé une rencontre de 10 minutes avec les OS !)

Concernant la diminution du nombre de candidatures à la liste d'aptitude, surtout dans la filière GP, il pointe le fait que les agents ne postulent pas pour ne pas courir le risque d'une mobilité hors résidence, que ce soit par liste d'aptitude ou par concours, surtout pour les postes administratifs.

Il attire l'attention sur les candidats proposés « excellents » avec priorité sur l'âge.

Préambule à la sélection des candidats.

Le Président rappelle qu'en 2013, 10 candidats étaient classés « excellent », dont 4 promus lors de la CAPN.

L'examen des dossiers se fait sur les critères de capacité d'encadrement et de gestion du travail en équipe. Ensuite, sur le parcours professionnel et les connaissances techniques, en particulier ceux qui n'ont pas le bénéfice d'une promotion en cours de carrière : promotion « coup de chapeau » de fin de carrière.

Les candidats retenus et classés en « excellent » seront interclassés lors de la CAPN.

Pour la DISI-SO, une notification de 3 possibilités pour 2014 a été octroyée.

Il limite le nombre d'agents proposés « excellent » à 10. Son objectif : ne pas bloquer la liste en ayant un vivier pour les années suivantes.

Mademoiselle Cluzet, DRH, rappelle que les candidatures sont annuelles, et que les conditions d'appréciation sont au 1er septembre 2015, au minimum 6 mois avant la retraite. Chaque chef d'établissement fait un classement interne. Puis lors de la réunion préparatoire de la DISI , un inter-classement s'effectue sur les différents critères énoncés.

Au niveau de la plage de liste d'aptitude, 112 candidatures étaient possibles, 32 candidatures effectives.

Etude des candidatures par dossier

Après présentation par le chef d'établissement gérant le dossier du candidat, est intervenue la défense de la candidature par les organisations syndicales. Celles-ci se sont déroulées dans la matinée.

Lors de la reprise de séance en début d'après-midi, le Président a félicité les OS quant au bon déroulement de la défense des candidats : brièveté des arguments, ambiance courtoise, d'écoute et de respect.

Le Président a proposé le classement des candidats « excellents », en gardant l'ordre du classement de la Liste d'aptitude 2013 et en ajoutant ensuite les 3 nouveaux agents proposés ainsi qu'un agent provenant de la liste « très bon ».

Vote 'pour' à l'unanimité par les 3 OS.

Pour les 2 autres listes des candidats, il a proposé un seul agent provenant de la liste « à revoir » vers la liste « très bon ».

Les OS ont demandé une interruption de séance pour concertation.

Au retour, vote 'contre' cette proposition à l'unanimité par les 3 OS.